

Paris, le 16 juillet 2003

COMMUNIQUE DE PRESSE DE JEAN-PIERRE BLAZY

Député-Maire de Gonesse (95)

**LES 21 VRAIES FAUSSES PROPOSITIONS DU RAPPORT PARLEMENTAIRE SUR
LA POLITIQUE AEROPORTUAIRE = UNE NOUVELLE EXTENSION
DE ROISSY CDG ET UNE AGGRAVATION DES NUISANCES**

La mission d'information parlementaire sur « l'avenir du transport aérien et la politique aéroportuaire », composée en très grande majorité de députés UMP, a rendu public son rapport. Un contrat de dupes résumé en 21 vraies fausses propositions est passé avec les riverains de Roissy CDG et d'Orly pour une durée de 5 ans.

Non seulement l'opportunité d'un 3^{ème} aéroport est de nouveau écartée pour au moins 5 ans mais une des propositions prévoit l'extension de l'aéroport Roissy CDG !
C'est proprement inacceptable et contradictoire avec les objectifs affichés visant au développement durable du transport aérien en Ile-de-France !

Comment peut-on justifier la mise en place de procédures de moindre bruit « réellement innovantes » par la création d'une piste voire d'un doublet de pistes au nord de l'aéroport et déclaré « alternatif » au doublet sud existant ? On ne fait que financer de nouvelles nuisances car ce projet est évalué à 1 milliard de francs !

Une autre proposition porte sur l'amélioration du dispositif d'aide à l'insonorisation des logements et la redéfinition du rôle de l'ADEME. Or, les crédits qui lui ont été accordés pour 2003 sont en forte baisse !

Les propositions qui visent à délocaliser certains trafics comme celui des compagnies low-cost, des charters, des vols tout cargo ou des vols militaires ressemblent plus à de l'affichage qu'à une réelle volonté de réduire significativement les nuisances des aéroports parisiens. En effet, si l'on veut donner à Vatry un rôle important au niveau du desserrement du trafic fret de Roissy CDG, il faut prévoir un calendrier précis de raccordement au TGV Est.
Pourquoi n'avoir pas proposer le couvre-feu pur et simple sur l'aéroport Roissy CDG ? L'expressiste FedEx qui a installé son hub à Roissy depuis 1996 n'est pas concerné par ces délocalisations alors qu'il représente l'essentiel des nuisances nocturnes de l'aéroport. Le motif invoqué est stupéfiant : on ne peut remettre en question l'étrange contrat qui lie l'Etat français et FedEx passé à l'époque par M. Sarkozy alors Ministre du Budget !

Le développement des hubs secondaires pour Air France sur Lyon et Bordeaux ne constitue pas non plus une alternative crédible tant il est difficile de parier sur la réussite de vols intercontinentaux à partir de ces villes. L'échec répété de la ligne Lyon-New-York en est le meilleur exemple. Tout miser sur l'extension maximale des zones de chalandise sur Lyon et Bordeaux et parallèlement annoncer l'augmentation de l'emport moyen de 100 actuellement sur Paris, ce qui est faible, à 140 d'ici 2020 revient à une vraie fuite en avant.

En tant que député, je regrette que le Parlement n'ait finalement produit ce rapport que pour confirmer après coup la décision prise il y a un an par Gilles de Robien d'abandonner le site de Chaulnes prévu pour l'implantation du 3^{ème} aéroport.

Les 21 propositions constituent la caution a posteriori du gouvernement. Après 7 ans de débats, c'est un véritable retour en arrière, une impasse qui ne prend en compte ni l'avenir du transport aérien en France ni la contrainte environnementale en Ile-de-France comme en Province.

A la rentrée, les Franciliens devront se mobiliser pour s'opposer résolument à l'avenir qui leur ait promis : une extension de l'aéroport Roissy CDG et des nuisances supplémentaires désormais inacceptables.

*Contact presse : M. Julien DELANNAY – 06.15.05.26.89
M. Thibaul VIGUIER – 01.34.45.11.07*